

J.N

RESIDENCE DE MANDA
TERRITOIRES DE KIBUNGU

Kibungu le 7 août 1958



OBJET:
Succession Makombe

N° 2693 /A.I/11/02/LD

A Monsieur l'Avocat J. DESAVORY
B.P 586
à
USUKUBURA

Monsieur l'Avocat,

J'ai l'honneur d'accuser bonne réception de vos deux lettres relatives à la succession Makombe.

L'intéressé exprime son accord total et en effet il vous serait gré de me verser la somme restante soit 443,50 francs.

Autrement Cyabukombe me prie d'attirer votre attention sur l'avant dernier paragraphe de ma lettre n° 673 du 3 mars dernier à propos du solde débiteur à concurrence de 47.430 frs.

Agréez, Monsieur l'Avocat, l'expression de ma haute considération.

L'Agent Territorial
L. DE ZUTTER



Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu
Chefferie du Migongo.-

Nyarybuye, le 1 août 1958.-

Objet: Déclaration
succession Makombe.-

A Monsieur l'Agent Territorial De Zutter L.

à

K I B U N G U

Monsieur l'Agent Territorial,

Vu les lettres de Monsieur DESAMORY, avocat du Tribunal d'appel du Ruanda Urundi, du 3 juillet 1958, et du 16 juillet 1958, j'ai l'honneur de me soumettre à son avis, et de déclarer la somme de quatre cent quarante trois francs, cinquante centimes, (443,50 Frs) due à la succession Makombe, et vous autorise également à percevoir cette somme, et me la remettre à la réception.

Veillez agréer, Monsieur l'Agent Territorial, l'assurance de mon accord sincère, et mes remerciements anticipés.

l'Infirmier,
Cyabukombe Dominique.-

Cyabukombe Dominique